

# COMPTES COMMUNAUX 2015

## Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

### 1. INTRODUCTION

Les comptes 2015 de la Municipalité de Delémont présentent un bénéfice de CHF 841'888.60. Le budget 2015, accepté par le Conseil de Ville, prévoyait un bénéfice de CHF 408'000.-.

Le Conseil communal relève la hausse des rentrées fiscales de 3,67 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, principalement due aux impôts sur les personnes morales (PMO) (CHF 3'945'000.-). Cette forte augmentation est partiellement compensée par la légère baisse des impôts sur les personnes physiques (PPH) (CHF 743'000.-).

A la lecture de ces revenus, le Conseil communal a procédé à des opérations comptables additionnelles, à savoir des amortissements complémentaires de 3,1 millions de francs, l'alimentation du fonds énergétique de CHF 280'000.- et la création d'un fonds conjoncturel de 1,5 million de francs. De plus, une provision en faveur de la caisse de pensions, afin d'atténuer la baisse des rentes de vieillesse des assurés, a été comptabilisée pour 1.3 million de francs. Des amortissements complémentaires ont également pu être réalisés dans les services autofinancés.

En relation avec ce résultat, le Conseil communal enregistre avec satisfaction un degré d'autofinancement de 183,5 %.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2015, complètent le présent rapport.

### 2. PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2015, en comparaison avec le budget 2015 et les comptes 2014, se présentent ainsi :

En francs	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
CHARGES	<b>115'101'685.81</b>	104'307'010.00	106'665'194.95
REVENUS	<b>115'943'574.41</b>	104'715'010.00	108'233'205.85
<b>BENEFICE</b>	<b>+841'888.60</b>	+ 408'000.00	+ 1'568'010.90

#### Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité

##### Charges en plus

0116.304.01 Cotisations à la caisse de pensions. Au moment de l'élaboration du budget, le passage pour la caisse de pensions de la primauté des prestations à la primauté des cotisations n'était pas validé. Afin d'atténuer la baisse des rentes de vieillesse assurées, un versement complémentaire, sur 5 ans, est financé par l'employeur. La première annuité de CHF 189'765.- a été comptabilisée dans l'exercice 2015. La part SID est de CHF 37'440.-, elle a été comptabilisée dans les rubriques ad hoc des chapitres 15 à 17. A l'exception de cette charge complémentaire, la charge nette des cotisations de la caisse de pensions reste stable, à hauteur de 1,4 million de francs, cf. rubriques 0116.304.01 et 0116.436.02.

L'augmentation vénale des débiteurs sur impôts des années 2003 à 2015 a nécessité un ajustement de la provision sur impôts de CHF 500'000.-. Pour le fonctionnement, la charge est comptabilisée sous la rubrique 0855.380.01 et à la rubrique 2400.24 pour le bilan.

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

Rubriques No :

• 0100.310.01	Matériel de votations et élections	CHF 27'008.-
• 0100.318.01	Frais postaux envois matériel de vote	CHF 41'040.-
• 0130.309.01	Perfectionnement professionnel	CHF 18'643.-
• 0130.310.02 et		
• 0130.318.07	Matériel de télécommunications et téléphones	CHF 11'215.-
• 0202.313.01	Véhicules à moteur TP carburant	CHF 20'611.-
• 0320.315.01	Entretien parcomètres	CHF 15'673.-
• 0590.365.98	Salons et expositions - achat de panneaux d'exposition	CHF 20'980.-
• 0593.318.01	Ludothèque honoraires divers	CHF 10'607.-
• 1100.318.01	Ramassage des ordures, frais de véhicules	CHF 33'646.-
• 1100.352.01	Contributions au SEOD	CHF 10'730.-
	Enveloppe entretien bâtiments communaux	CHF 25'028.-
	Enveloppe de l'école primaire	CHF 14'285.-

### Charges en moins

Les emprunts renouvelés en 2015 varient entre 0,1 % et 1,0 % selon la durée d'un an à trois ans. Par rapport aux comptes 2014, la charge a diminué de CHF 192'584.- et représente un gain de CHF 284'484.- en comparaison avec le budget.

### Recettes en plus

Bien que dépendantes de la météo, les recettes réalisées à la piscine plein air, soit CHF 265'795.-, doivent être mises en évidence. Il s'agit bien entendu d'un record qui compense la mauvaise année 2014 de CHF 127'698.-.

Les démarches entreprises par le Service de la culture et des sports auprès de la Confédération ont permis d'obtenir un soutien de Pro Helvetia de CHF 75'000.- en faveur de « Delémont cité de la BD » (rubrique 0596.450.01).

### Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- Enlèvement des ordures : le service présente une insuffisance de financement depuis 2011. Pour 2015, le déficit s'élève à CHF 262'868.10.-. Le fonds présente un découvert de CHF 307'283.50. L'étude pour remédier à ce manco est terminée et des propositions seront soumises aux membres du Conseil de Ville.
- Service du feu : un amortissement complémentaire de CHF 63'500.- a été réalisé sur le crédit-cadre ainsi qu'une attribution au fonds de réserve de CHF 7'679.30.
- Canalisations et installations d'épuration : la gestion du temps de travail a déterminé de façon précise les heures consacrées à l'entretien. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, celles-ci sont inférieures au budget de CHF 203'950.-. En conséquence, le disponible financier a été utilisé pour des amortissements complémentaires (CHF 701'100.-) et une mise en réserve de CHF 31'602.30.
- Service des eaux : les frais d'entretien et de réparation sont inférieurs globalement de CHF 188'000.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation pour CHF 600'000.-.
- Service de l'électricité : le résultat 2015 permet d'alimenter les divers fonds du Service électrique de CHF 969'224.-. Le bénéfice sur prestations permet un versement de CHF 280'000.- à la Municipalité (budget CHF 130'000.-). Pour rappel, un tableau synthétique, dans les annexes, permet de prendre connaissance des comptes de ce service de manière simplifiée.
- Service du gaz : l'exercice 2015 du Service du gaz est qualifié de bon. Il permet de dégager CHF 500'000.- en faveur de la Municipalité.

## **Charges liées**

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement, et se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont en hausse (+ CHF 267'707.-) par rapport aux comptes 2014. La charge enregistrée correspond au montant annoncé lors de l'élaboration du budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter. La charge des communes jurassiennes a augmenté de CHF 1'598'805.- et s'explique par la création de nouvelles places dans les institutions d'accueil de la petite enfance et des heures de garde des crèches à domicile (+ 11,9 %).
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est conforme au budget, rubrique 0660.361.01. La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit à posteriori. Le décompte de l'année 2014, reçu le 10 septembre 2015, prend en compte l'alimentation du fonds cantonal pour l'emploi. Cette dépense, pas annoncée dans les prévisions budgétaires, provoque un dépassement de CHF 77'000.-.
- L'alimentation du Fonds de compensation financière a passé de CHF 998'130.- (comptes 2014) à CHF 528'638.-, soit une diminution de la charge de CHF 469'492.-.
- La participation des communes du district pour couvrir les charges de la commune-centre s'élève à CHF 880'312.- (rubrique 0940.444.01).
- Depuis 2014, deux chapitres complémentaires se sont ajoutés à cette liste. Il s'agit des dépenses de l'agglomération proprement dites (chapitre 0242) pour CHF 77'172.- de charges et la gestion de la vélostation (chapitre 0675). La Municipalité de Delémont ne fait que gérer les comptes de la vélostation au nom de l'agglomération. Les frais de fonctionnement à charge de la Municipalité sont imputés à la rubrique 0670.301.01 pour CHF 13'770.-.

## **3. IMPOSITIONS**

Le revenu net des impositions est de 44,7 millions de francs. Il est de 5,65 millions de francs supérieur aux prévisions budgétaires. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- le résultat 2015 sur le revenu des PPH est identique à l'encaissement de l'année 2014. Par contre, une sensible augmentation sur la fortune, de CHF 131'000.-, est à relever ;
- les revenus des impôts des frontaliers progressent encore de CHF 223'590.-, en se référant aux comptes 2014, et ceux de l'impôt à la source augmentent de CHF 293'920.- ;
- le résultat des impôts des PMO est également à la hausse. Il dépasse celui de 2014 de CHF 953'500.-, pour atteindre 7,27 millions de francs ;
- les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2015 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2015, sont positives de CHF 1'848'092.- (chapitre 0911 et 915) ;
- l'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des PMO. L'augmentation des recettes des PMO était planifiée. Le bonus du chapitre 0912 dégage un gain complémentaire de CHF 900'000.- ;
- les revenus des autres impôts (chapitre 920) apportent une fois de plus leur lot de bonnes surprises, par des recettes dues à l'amnistie fiscale, soit CHF 574'257.-, ainsi que des impôts sur les gains en capital de CHF 1'742'943.-. Il faut remonter en 2002 pour trouver un résultat semblable dans cette rubrique (1,204 million de francs). De 2010 à 2015, l'amnistie fiscale aura rapporté 2,357 millions de francs.

## **4. INVESTISSEMENTS**

Le montant brut des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 6,5 millions de francs, contre 2,1 millions de francs de recettes, soit des investissements nets de CHF 4'480'294.-. Les SID ont investi 4,25 millions de francs. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les pages finales.

## 5. INDICATEURS HARMONISES

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nets de l'exercice. Le degré d'autofinancement 2015 atteint 183,5 %, contre 132,8 l'année précédente. La hausse de cet indice est liée aux bons résultats 2015, qui ont permis la comptabilisation d'amortissements complémentaires à hauteur de 4,474 millions, ainsi que la constitution de provisions pour un montant net de 6,240 millions de francs. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve dans les annexes des comptes 2015.

## 6. CONCLUSION

Le Conseil communal enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2015. Il constate que les revenus fiscaux ont atteint des montants inespérés au moment de l'élaboration du budget, raison pour laquelle il a profité de créer une provision conjoncturelle qui se révélera certainement nécessaire au moment de la réforme de l'imposition des entreprises III.

La diminution sensible de la dette communale est la deuxième bonne nouvelle de l'exercice 2015. La dette brute s'élève désormais à CHF 9'679.-/habitant et la dette nette à CHF 5'399.-/habitant.

L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal de sa précieuse collaboration à ce résultat positif.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2015, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 avril 2016

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 18 avril 2016 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### arrête

1. Les comptes communaux 2015 sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 juin 2016